



Since January 2020 Elsevier has created a COVID-19 resource centre with free information in English and Mandarin on the novel coronavirus COVID-19. The COVID-19 resource centre is hosted on Elsevier Connect, the company's public news and information website.

Elsevier hereby grants permission to make all its COVID-19-related research that is available on the COVID-19 resource centre - including this research content - immediately available in PubMed Central and other publicly funded repositories, such as the WHO COVID database with rights for unrestricted research re-use and analyses in any form or by any means with acknowledgement of the original source. These permissions are granted for free by Elsevier for as long as the COVID-19 resource centre remains active.

Gestion des activités d'AMP dans un contexte pandémique

La crise sanitaire et les mesures mises en place pour éviter la propagation de la Covid-19 en mars 2020 ont conduit à l'interruption des activités d'assistance médicale à la procréation (AMP). Cette situation a fortement fragilisé les couples dans leur parcours. Dans le cadre d'une réflexion sur la reprise de ces activités, l'Agence de la biomédecine a émis, dès le mois de mai, des recommandations sur les modalités de prise en charge des couples en contexte de circulation du Sars-CoV-2.

© 2020 Publié par Elsevier Masson SAS

Mots clés - assistance médicale à la procréation ; Covid-19 ; recommandation ; Sars-CoV-2

Management of MAR activities in a pandemic context. The health crisis and the measures put in place to prevent the spread of Covid-19 in March 2020 led to the interruption of medically assisted reproduction (MAR) activities. This situation has made couples in their program very vulnerable. As part of a reflection on the resumption of these activities, the French Agency of Biomedicine issued, in May, recommendations on the methods of caring for couples in the context of the circulation of Sars-CoV-2.

© 2020 Published by Elsevier Masson SAS

Keywords - Covid-19; medically assisted reproduction; recommendation; Sars-CoV-2

L'Agence de la biomédecine, établissement public dépendant du ministère en charge de la santé créé par la loi de la bioéthique de 2004 [1], exerce ses missions dans quatre grands domaines de la biologie et de la médecine humaines : l'assistance médicale à la procréation (AMP) ; le diagnostic prénatal et génétique ; la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires ; le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.

En mars 2020, le gouvernement français a instauré le confinement de la population pour freiner la propagation du *severe acute respiratory syndrome coronavirus 2* (Sars-CoV-2). Les établissements de santé ont été sommés d'établir de nouvelles règles d'organisation répondant aux normes de l'urgence sanitaire. Les activités d'AMP ont dû, à l'instar de nombreuses autres, être interrompues car, malgré toutes les précautions prises à l'ordinaire dans ce secteur, il n'était pas envisageable, pour la bonne marche des services de l'hôpital et la sécurité de tous, de les poursuivre. Les couples ont été avertis soit par messagerie électronique, soit par téléphone de cet arrêt recommandé par l'Agence de la biomédecine [2]. Cette décision a soulevé de nombreuses inquiétudes chez ces patients dont le parcours a été interrompu et qui ont vu leurs chances de procréer réduites à titre temporaire par ce

nouveau délai d'attente. Un soutien a été maintenu pour expliquer la situation et rassurer.

Décision de reprise des activités d'AMP

◆ **L'ensemble des services d'AMP de France ont reçu un communiqué mi-mai 2020** les incitant à organiser, dans la mesure du possible, la reprise des activités dans les différents centres publics et privés autorisés sur le territoire. Ce texte précisait les mesures requises et leur aménagement en fonction des paramètres sanitaires.

◆ **L'Agence de la biomédecine avait, en effet, mis en place un groupe de travail**¹, afin de préparer cette reprise dès le 11 mai 2020, date officielle de déconfinement. Pour encadrer ce redémarrage en adaptant les modalités de prise en charge et de suivi au contexte de circulation virale et d'incertitudes liées au devenir de la pandémie, de nouvelles recommandations issues de ce travail de concertation ont été élaborées [3] ; elles ont, depuis, été actualisées [4]. L'Agence a précisé à cette occasion que, si ces préconisations « [constituaient] un préalable à la reprise des activités dans les centres d'AMP, les [agences régionales de santé] [étaient] chargées d'autoriser ou non la reprise des activités médicales dans les établissements de santé, selon les conditions locales et régionales de circulation du virus ».

Florence Brugnon
Chef de service

Service d'assistance médicale à la procréation,
CHU Clermont-Ferrand,
CHU Estaing
1 place Lucie-Aubrac,
63000 Clermont-Ferrand,
France

43

Note

¹ Composition du groupe de travail : Association française d'urologie, Fédération nationale des biologistes des laboratoires d'étude de la fécondation et de la conservation de l'œuf, Fédération française des centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains, Collège national des gynécologues et obstétriciens français, Fédération française d'étude de la reproduction, Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale, Groupe d'études pour le don d'ovocytes, Groupe d'études sur la fécondation *in vitro* en France, Groupe de recherche et d'études sur la cryoconservation ovarienne et testiculaire, Société d'andrologie de langue française, Société française de diagnostic préimplantatoire, Société de médecine de la reproduction, Société française d'hygiène hospitalière, Institut national du cancer, agences régionales de santé Grand Est et Île-de-France, Collectif des centres privés en AMP français, Collectif BAMP¹, Direction générale de l'offre de soins, les docteurs Jad Ghosn (service des maladies infectieuses et tropicales), Florence Damond et Nadhira Fidouh (service des agents infectieux et hygiène hospitalière) de l'hôpital Bichat - Claude-Bernard.

Adresse e-mail :
fbrugnon@chu-clermontferrand.fr
(F. Brugnon).

Un parcours d'AMP mis à mal

J. et V. avaient déjà commencé un parcours d'assistance médicale à la procréation (AMP) quand l'épidémie de Covid-19 a déferlé sur la France. En juin dernier, et alors qu'ils restaient dans l'attente de nouvelles concrètes, ils ont accepté de livrer leur témoignage.

ANNONCE

« Le service d'AMP nous a informés, par mail, le 13 mars 2020, de l'arrêt de la prise en charge : J. devait stopper le protocole qu'elle avait commencé. Nous étions approximativement à un mois de notre première fécondation in vitro par injection intracytoplasmique après plus de trois ans d'essai sans assistance. Si près du but, cette annonce a représenté un moment particulièrement difficile à vivre, même si nous pressentions que cela allait se produire. »

ACCEPTATION

« Nous avons évoqué cette éventualité avant de recevoir le message et avons décidé d'anticiper en appelant le secrétariat du centre d'AMP, qui nous avait expliqué le contexte. Nous avons tout à fait compris la nécessité de tout stopper. Nous nous sommes dit que c'était mieux ainsi, pour éviter tout danger. Malgré notre déception, car nous nous étions projetés dans la démarche, nous avons bien conscience que nous n'étions pas une priorité. »

ATTENTE

« Pendant le confinement, nous avons tenté de joindre le secrétariat une fois par téléphone et par mail, tout en sachant que nous appelions trop tôt vis-à-vis de l'évolution de l'épidémie et au regard des mesures prises au niveau national. La patience a peu à peu laissé place à l'interrogation, puis à l'envie de nous reconsacrer à notre projet de bébé dès le 11 mai, lorsque nous avons tous les deux repris le travail. L'attente est alors devenue plus lourde, car les délais ne nous étaient pas précisés. »

IMPACT PSYCHOLOGIQUE

« Pendant le confinement, nous étions préoccupés par la pandémie, ce qui nous a permis d'accepter la situation. Après le déconfinement, il a été plus difficile psychologiquement de supporter l'absence d'une date de reprise, d'autant plus que des proches nous ont annoncé qu'ils attendaient un heureux événement. Nous sommes bien entourés et avons la possibilité de parler de notre vécu, de ce fait, nous avons réussi à tenir, malgré tout. Nous avons essayé de ne pas mélanger notre histoire avec celle des autres, de rester lucides. »

POINT SUR LE PROJET D'AMP

« Malgré quelques désillusions un peu frustrantes, nous restons très motivés et impatients de reprendre le protocole et de nous rapprocher au plus près de notre souhait de devenir parents. »

Propos recueillis par Catherine Foulhy
Sage-femme

Assurer la sécurité avant tout

◆ **La prise en charge des patients devant répondre aux exigences de respect des préconisations sanitaires** en vigueur (gestes barrière et distance physique), l'Agence de la biomédecine a préconisé « une reprise des activités d'AMP progressive, évolutive et répondant à des critères de sécurité sanitaire stricts, afin de limiter les risques de contamination, tant pour les patient(e)s que pour le personnel de santé ».

◆ **Parce qu'il était nécessaire de hiérarchiser les prises en charge**, une liste a été établie pour aider les centres d'AMP à prioriser un dossier par rapport à un autre. Les équipes médicales ont donc été appelées à évaluer chaque cas en se référant aux situations prioritaires déterminées par le groupe de travail :

- une indication de préservation de la fertilité urgente (patients sous traitement anticancéreux susceptible d'impacter la fertilité, notamment) ;

- un âge avancé ou une diminution de la réserve ovarienne affectant les chances de procréation ;
- une tentative de stimulation annulée en mars 2020 à la suite de l'arrêt des activités d'AMP.

◆ **Par ailleurs, l'Agence a recommandé aux centres d'AMP de reporter**, jusqu'à nouvel ordre et sauf cas particulier, la prise en charge des patients à risque de complications sévères en cas de contamination par la Covid-19 (antécédents de pathologie chronique respiratoire, accident vasculaire cérébral, diabète, surpoids, etc.).

◆ **Ce travail préalable d'évaluation et de vérification a pris du temps**, ce qui n'a pas permis de programmer les rendez-vous très rapidement. En outre, les couples n'habitent bien souvent pas le département où est situé le centre d'AMP, l'organisation s'est avérée compliquée, d'autant plus qu'il était difficile de différer des dates dans ce processus particulier.



Lors du redémarrage des activités d'assistance médicale à la procréation, en mai dernier, une liste a été établie pour aider les centres à prioriser un dossier par rapport à un autre.

L'Agence de la biomédecine a donc conseillé aux patients de rester en contact avec l'équipe du centre d'AMP qui les suivait et qui était tenue de les informer des dispositions et des évolutions éventuelles mises en œuvre concernant leur parcours.

Risques d'une nouvelle interruption d'activités

◆ **Le virus circulant toujours parmi la population**, l'Agence de la biomédecine a souhaité également envisager les situations susceptibles de conduire à interrompre à nouveau les activités d'un centre d'AMP, qu'elles soient liées au couple lui-même, à l'établissement ou à une évolution des connaissances scientifiques :

- suspicion d'une infection par la Covid-19 chez un des membres du couple ou dans son entourage ;
- arrivée d'une nouvelle vague de la pandémie, avec un trop grand nombre de personnels du centre d'AMP affecté à la prise en charge des patients atteints dans d'autres unités ou trop de salariés du centre touchés ;
- identification d'un risque en lien avec la Covid-19 pour la santé de la femme, de l'homme ou du fœtus, par exemple.

◆ **Elle a également précisé que si le centre le plus proche ou celui qui suivait les patients avant la pandémie n'était pas ou plus en capacité d'accueillir** les couples nécessitant une prise en charge considérée comme urgente, ces derniers

pouvaient s'adresser à une autre structure, si possible dans le cadre d'une convention de coopération. Les centres étaient bien sûr appelés à répondre aux inquiétudes des patients et à assurer une prise en charge de qualité.

Conclusion

Les recommandations concernant les modalités de reprise des activités d'AMP en contexte de circulation du Sars-CoV-2 ont été communiquées, en mai puis en août [3,4], aux sites et aux interlocuteurs concernés. Il était entendu que ces mesures feraient l'objet d'aménagements au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire liée à la Covid-19 et des connaissances médicales.

En concertation avec ses équipes médicales, chaque centre a veillé à appliquer ces consignes. Les prises en charge en AMP font donc l'objet de précautions importantes, ce qui était toutefois déjà le cas avant que cette situation particulière s'impose. Les sages-femmes rencontrant les couples concernés doivent être en mesure de répondre à leurs interrogations, souvent nombreuses. Les recommandations évolutives de l'Agence de la biomédecine ont permis aux centres français d'AMP d'assurer à nouveau les suivis dans des conditions sécurisées. Il faut maintenant espérer que la circulation du virus s'atténue pour que les couples en attente puissent bénéficier de cette possibilité. ●

Références

- [1] Loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique. www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFT-EXT00000441469.
- [2] Agence de la biomédecine. Recommandations mises à jour concernant les activités d'assistance médicale à la procréation durant l'épidémie de Sars-CoV-2. 25 mars 2020. www.agence-biomedecine.fr/Recommandations-mises-a-jour-concernant-les-activites-d-assistance-medecale-a.
- [3] Agence de la biomédecine. Recommandations sur les modalités de reprise des activités d'assistance médicale à la procréation en contexte de circulation du SARS-CoV-2. 23 juin 2020. www.agence-biomedecine.fr/IMG/pdf/agence_de_la_biomedecine_-_mise_a_jour_recommandations_reprise_activites_amp-230620.pdf.
- [4] Agence de la biomédecine. Recommandations sur les activités d'assistance médicale à la procréation en contexte de circulation du Sars-CoV-2. 30 juillet 2020. www.agence-biomedecine.fr/IMG/pdf/2020-07-30_recommandations_activites_amp-sars-cov-2_-_v3_1_.pdf.